



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **K-PROSPERITY Sàrl**, chemin de la Venoge 7,
1025 St-Sulpice
2.

Date du prononcé de dissolution: 01.03.2013
3.

Suspension de faillite: 17.05.2013
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 10.06.2013
5.

Avance de frais: CHF 3'500.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: Par décision du Président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne du 01.03.2013, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO); sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But : la société a pour but de fournir une assistance technique, des conseils ainsi que de la formation dans le domaine de l'utilisation de logiciels informatiques, en Suisse et à l'étranger, ainsi que le développement de logiciels, de sites internet de de produits de marketing.

Office des faillites de Lausanne
021/316 65 11
1014 Lausanne Adm cant

00903171

